

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6665 Mardi 09 Août 2022 www.cmf.tn 27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-: SOCIETE ADWYA

2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021

7

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

0

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2022-1

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- CAISSE TUNISENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2022

- GENERALE OBLIG-SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la société Adwya initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals

Par décision n° 24 du 05 août 2022, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société Kilani Holding Pharmaceuticals, visant le reste des actions composant le capital de la société Adwya.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : Kilani Holding Pharmaceuticals

Forme juridique : Société Anonyme

Siège social: 25, Rue 8603- Zone Industrielle Charguia -2035 Tunis-

Identifiant unique: 1781727L

La société Kilani Holding Pharmaceuticals agit de concert avec messieurs Lasaad Kilani

et Rafik Kilani.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage -Rue du Lac Constance -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Kilani Holding Pharmaceuticals détient directement 2 182 590 actions représentant 10,138% du capital de la société Adwya et 8 609 794 actions de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani représentant 39,993% du capital, soit au total 10 792 384 actions représentant 50,132% du capital de la société Adwya.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Kilani Holding Pharmaceuticals, agissant de concert avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Adwya, soit 10 735 616 actions représentant 49,869% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à 5,950 dinars l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;

- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la société Kilani Holding Pharmaceuticals et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°23 du 02 août 2022 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions Adwya qu'elle ne détient pas, de concert avec avec messieurs Lasaad Kilani et Rafik Kilani et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui ayant conféré de concert une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société Adwya sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 27/07/2022 et a porté sur l'acquisition par la société Kilani Holding Pharmaceuticals de 2 182 590 actions Adwya représentant 10,138% du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que le conseil d'administration de la société Adwya réuni en date du 21 juin 2022 a décidé de coopter Mme Sarra Limam Masmoudi (Directeur Général de la société Kilani Holding Pharmaceuticals), comme administrateur au conseil d'administration de la société visée et de la nommer entant que nouveau Président du conseil.

1- Politique industrielle :

- a) Faire des entités Adwya et Teriak ensemble, un champion régional pour une plus forte présence sur le continent avec une augmentation des exportations (Teriak a en effet une importante présence en Libye, et en Afriquesubsaharienne); sachant que Teriak SA, est une société créée en 1996. Elle est une filiale du groupe Kilani opérant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique tunisienne.
- b) Activer les synergies entre Adwya et Teriak et bénéficier au maximum de l'expertise de Teriak sur différents volets ;
- c) Lancer plus rapidement de nouvelles gammes de produits.

2 - Politique financière :

Redresser d'urgence les performances financières de la société Adwya qui se sont fortement détériorées au cours des trois dernières années, menaçant la pérennité de l'entreprise.

3 - Politique Industrielle:

Investir dans le renouvellement des équipements, dans les capacités de stockage, dans les investissements de trigénération (favorisant des économies d'énergie) et ce, afin d'accompagner le développement de la société.

4- Politique de la recherche et d'innovation :

- ✓ Proposer aux médecins et aux patients une gamme de molécules plus large mais complémentaire ;
- ✓ Optimiser les formes galéniques, soient les aspects physiques du médicament : comprimés, gélules, sachets, solutions buvables, suspensions..., par site industriel au bénéfice des nouveaux produits.

5- Cotation en Bourse :

Au cas où l'offre dépasse la part de 95% du capital de la société Adwya, la société Kilani Holding Pharmaceuticals envisage de lancer une Offre Publique de Retrait en vue du retrait de la société Adwya de la cote de la bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de 15 jours de bourse allant du mercredi 10 août 2022 au mardi 30 août 2022 inclus.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le 30 août 2022. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Adwya sera suspendue durant les séances de bourse du 08 et 09 août 2022, et reprendra à partir du 10 août 2022.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- Dénomination de la société : Société Adwya.

- Siège social: Route de la Marsa - GP 9, Km 14- BP 658 -2070 La Marsa.

- **Téléphone** : 71 778 555

- Forme juridique : Société Anonyme -SA-

- Date de constitution: 25/06/1983

- Durée: 99 ans à compter du jour de sa constitution

- Nationalité : Tunisienne

-Identifiant unique: 0014346Y

- Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- Objet social (article 3 des statuts) :

La société a pour objet la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production :

- *de produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire;
- *de produits pharmaceutiques de tous produits de base ou annexes de réactifs;
- *de produits cosmétiques d'entretien et d'hygiène, toute étude y afférente;
- *l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous ces produits;
- *la promotion médicale des produits y afférents.

La participation directe ou indirecte à toutes autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités par voie de création de titres ou droits sociaux, fusions, associations, participations ou autrement; Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration:

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mme Sarra Limam Masmoudi (1)	Présidente	Elle-même	2022
Etat Tunisien	Membre	Mr Adel Grar	2021-2023
Etat Tunisien	Membre	Mr Abderahman Khochtali	2021-2023
Mme Hajer Elloumi (1)	Membre	Elle-même	2022
Mr Sami Ben Ayed (1)	Membre	Lui-même	2022
Mr Tarek Hammami (1)	Membre	Lui-même	2022
Actionnaires minoritaires	Membre	Mr. Mounir Jerbi	2020-2022
Administrateurs indépendants (2)	-	-	-

- (1) Cooptation par le conseil d'administration du 21/06/22 en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mme Molka Feriel El Materi, Sadry El Materi, Sofiane El Materi, et Moncef Zmerli) et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2022.
- (2) Démission des administrateurs indépendants messieurs Kamel Iddir et Slim Tlatli avec effet, à compter de la réunion du conseil d'administration du 21/06/22.

Direction:

Mr Tarak Hammami: Directeur Général de la société Adwya (conseil d'administration du 02/07/2018). Mr Aymen Ben Kraiem: Directeur Général Adjoint (conseil d'administration du 20/08/21).

Contrôle:

Commissaire aux comptes			S	Adresse	Mandat	
Cabinet MOURAD (•	et		45, Avenue de la République - 2070 Marsa Safsaf – TUNIS	2022-2023-2024

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 21 528 000 dinars

- Nombre total des droits de vote : 21 528 000 droits de vote

- Nombre total des titres : 21 528 000 actions

- Structure du capital de la société Adwya après l'opération d'acquisition en date du 28/07/2022 par la

société Kilani Holding Pharmaceuticals:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Kilani Holding Pharmaceuticals	2 182 590	2 182 590	10,138%	2 180 590	10,138%
Lasaad Kilani	4 304 897	4 304 897	19,997%	4 304 897	19,997%
Rafik Kilani	4 304 897	4 304 897	19,997%	4 304 897	19,997%
Autres actionnaires dont	10 735 616	10 735 616	49,868%	10 735 616	49,868%
Etat Tunisien	7 648 648	7 648 648	35,529%	7 648 648	35,529%
Autres	3 086 968	3 086 968	14,339%	3 086 968	14,339%
Total	21 528 000	21 528 000	100%	21 528 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Adwya arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6598 du jeudi 05/05/2022.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Adwya arrêtés au 30/06/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6651 du mardi 19/07/2022.

2022 - AC - 029

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2021

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- Fournir au CMF et à la BVMT, sur supports papiers et magnétique, leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022 accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, au plus tard le 31 août 2022.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

2022 - AC - 028

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023.
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

2022 - AC - 010

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« Attijari Leasing 2022-1 »

Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **28 avril 2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80** millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **18 mai 2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire (ordinaire ou subordonné) d'un montant de **20** millions de dinars susceptible d'être porté à **30** millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **29 juillet 2022**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2022-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,00%;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 août 2022** et clôturées au plus tard le **22 septembre 2022**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 septembre 2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 22 août 2022 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2022 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 250 millions de dinars.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	«Attijari Leasing 2022-1»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations ordinaires
	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le

délivrance des titres

recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le Modalités et délais de ... nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse

les titres sont créés

Législation sous laquelle Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription, d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 22 septembre 2022, seront décomptés et payés à cette dernière

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au 22 septembre 2022, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le 22 septembre 2027 pour les deux catégories.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 septembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 22 septembre 2023 pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 10,00% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2022 (à titre indicatif) qui est égale à 6,4033%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,1533%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» est de 3 années pour les deux catégories.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de la Catégorie A : La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,660 années.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **22 octobre 2021**, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A (tun) ;
- Note à court terme : **F2 (tun).**

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-takes-rating-action-on-8-tunisian-nbfis-22-10-2021

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «A- (EXP) (tun)» à l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» en date du 21 juillet 2022.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération visée par le CMF qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement

L'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1» est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2021, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2022-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2022-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en
date du 05 août 2022 sous le N°22-1080, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 »
enregistré auprès du CMF en date du 18 juillet 2022 sous le N°22-005 et des états financiers
intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022, pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

La note d'opération et le document de référence « ATTIJARI LEASING 2022 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société ATTIJARI LEASING, Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, ATTIJARI INTERMEDIATION-Intermédiaire en Bourse, Rue des lacs de

Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.
Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au bulletin officie du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.
2022 – AS – 1068

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 3	1/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
		VM DE CAPITALISATION				
d manage are as a second	,	LIGATAIRES DE CAPITALISAT	TON	101201	407.440	107.10
1 TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		104,394	107,412	107,427
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT UBCI BOURSE	16/04/07 01/02/99		143,113	148,033	148,058
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		119,334 128,525	123,188 133,242	123,207
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	1	124,675	128,643	128,664
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		124,360	129,104	129,127
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		119,831	123,582	123,601
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		48,476	49,792	49,799
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		34,865	35,994	35,999
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		118,444	122,497	122,519
11 BTK SICAV ***	SCIF	16/10/00		104,652	108,092	108,109
	FCP OBLIGATAIRE	ES DE CAPITALISATION - VL QU	UOTIDIENNE			
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		18,458	19,052	19,056
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		130,231	132,285	132,300
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,194	1,239	1,239
15 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATI		15/11/17		125,198	129,170	129,189
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,212	12,543	12,544
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		175,986	182,253	182,285
18 FCP SALAMETT PLUS 19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	AFC SMART ASSET MANAGEMENT	02/01/07		12,097	12,416	12,418
20 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	18/12/15		100,085 102,185	103,705 106,065	103,724 106,087
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	23/08/21 03/04/07		14,495	14,853	14,856
21 FOI TROOKES OBLIGHTMIKE		S DE CAPITALISATION - VL HE	II BDOMADAIRE	14,473	14,633	14,030
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,952	2,015	2,016
		MIXTES DE CAPITALISATION		1,002	2,010	2,010
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		65,900	67,427	67,435
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		139,219	141,575	141,447
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,364	108,784	108,506
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		111,243	114,971	114,989
	FCP MIXTES D	E CAPITALISATION - VL QUOT	IDIENNE			
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		139,028	147,809	147,579
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		533,143	558,071	557,433
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		137,906	146,621	146,394
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		176,092	186,506	186,000
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		98,227	104,747	104,302
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		131,857	135,290	135,300
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		167,720		170,558
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		149,704	148,820	149,002
35 FCP VALEURS CEA 36 STB EVOLUTIF FCP	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT STB FINANCE	04/06/07		23,129	23,682	23,642
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	19/01/16 29/04/22		92,104	96,873 1,010	96,913 1,010
38 FCP GAT VIE GROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		-	1,016	1,010
		CAPITALISATION - VL HEBDO	MADAIRE		1,020	1,020
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 242,121	2 326,269	2 330,337
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	j	127,962	143,071	143,172
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		216,057	230,574	234,432
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,980	3,021	3,049
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06]	2,679	2,723	2,745
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		65,250	64,369	64,606
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,336	1,362	1,363
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,229	1,262	1,270
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,200	1,252	1,263
48 MAC HORIZON 2022 FCP * 49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	MAC SA CGF	09/11/15 25/02/08		106,676 En liquidation	En liquidation En liquidation	En liquidation En liquidation
50 FCP MOUASSASSEIT **	AFC	17/04/17		1 187,879	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS		19/05/17	j l	12,972	13,681	13,790
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,355	10,985	11,102
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		11,433	13,458	13,502
	SICAV	ACTIONS DE CAPITALISATIO	v			
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		88,113	94,976	94,727
		S DE CAPITALISATION - VL HE	BDOMADAIRE		•	
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,288	1,285	1,308

		OPO	CVM DE DISTRI	BUTION				
					er dividende			
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de naiement	Montant	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
			SICAV OBLIGATA	IRES				
	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00		3,958	109,644	108,548	108,566
57 58	AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST AMEN INVEST	10/04/00 10/05/06	23/05/22 25/05/22	4,491 5,419	101,621	99,847	99,861
59	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00		5,257	107,869 105,079	105,911 103,368	105,927 103,386
-	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	104,840	104,859
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	108,300	108,319
62	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	104,571	104,588
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	101,796	101,812
-	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,917	100,917
-	CAP OBLIG SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE UIB FINANCE	17/12/01 07/10/98	05/05/22 16/05/22	5,367 6,013	107,099 109,109	105,445 107,074	105,463
	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	109,109	107,074	107,095 104,883
	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	103,893	103,905
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	103,859	103,875
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	102,334	102,354
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,223	106,236
-	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	102,800	102,817
-	AL HIFADH SICAV SICAV ENTREPRISE	TSI TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/09/08 01/08/05	26/05/22 23/05/22	4,534 4,117	102,939 107,582	101,399 106,281	101,410 106,295
-	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,117	107,582	100,281	106,295
			LIGATAIRES - VL Q		,	100,200	-01,730	202,777
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	108,758	108,771
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	104,409	104,428
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	108,060	108,088
			LIGATAIRE - VL HE				100.00	100.0==
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18 SICAV MIXTE.		6,471	111,053	108,827	108,975
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	62,907	63,024
	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	105,379	104,998
-	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,805	17,805
-	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	296,336	296,596
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV SICAV L'INVESTISSEUR	SMART ASSET MANAGEMENT STB FINANCE	01/03/06 30/03/94	23/05/22 24/05/22	50,748 1,668	2 272,799 70,374	2 182,398 70,281	2 183,669 70,297
\vdash	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,559	55,567
	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,087	108,092
			MIXTES - VL QUO	TIDIENNE				
-	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,340	11,361
-	FCP IRADETT CEA ATTIJARI FCP CEA	AFC ATTIJARI GESTION	02/01/07 30/06/09	17/05/22 30/05/22	1,037 0,431	15,054 15,964	14,956 16,888	14,982 16,852
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	14,686	14,657
	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	106,191	106,209
	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	85,570	85,183
-	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	89,072	88,592
	TUNISIAN PRUDENCE FUND UBCI - FCP CEA	UGFS-NA UBCI BOURSE	02/01/12 22/09/14	31/05/22 19/04/22	3,472 1,722	101,183 93,645	104,417 101,126	104,496 100,759
	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	- 1,/22	10,316	101,120	10,805
	FCP BH CEA	BHINVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	100,574	100,383
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	151,419	151,062
707	ECD AMENICEA		MIXTES - VL HEBD		2.100	703.40a	102 852	105,545
-	FCP AMEN CEA FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	AMEN INVEST HELION CAPITAL	28/03/11 31/12/10	26/05/22 27/05/22	2,183 2,961	103,493 118,376	103,772 119,606	105,545 120,024
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL HELION CAPITAL	31/12/10		0,963	119,753	127,431	128,418
-	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	185,746	187,156
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	171,700	172,525
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MACSA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	168,739	169,414
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP MAC AL HOUDA FCP	MAC SA MAC SA	20/07/09 04/10/10	30/05/22	0,190	22,411	22,904 144,948	23,111
-	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRA DERS INVESTMENT MANAGERS	04/10/10	27/05/20	0,583	141,096 157,511	163,000	146,178 162,675
-	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 105,262	5 111,583
	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP AMEN SELECTION FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	AMEN INVEST TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/07/17 12/11/18	26/05/22 23/05/22	2,809 104,782	89,960 4 559,325	94,191 4 667,445	95,012 4 695,186
	FCP CEA BANQUE DE TUNIS IE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,494	10,522
	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	168,718	169,423
	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 168,907	11 283,459
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22 ACTIONS - VL QUO	TIDIENNE	-	-	10 161,609	10 197,991
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	125,033	125,092
			20/01/13	20/03/22	2,002	124,010	123,033	123,092

^{*} FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél : (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email : cmf@cmf.tn Le Président du CMF M. Salah ESSAYEL

^{**} FCP en liquidation anticipée *** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICA V

^{****} La Valeur Liquidative de TUNISIE SICA V a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charquia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

	Т	1
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2 BP 2035, Tunis.	, 31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi — Centre Urbain Nord — 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
and a special data and a series are a series and a series		

68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK- II SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	Berges du Lac- 3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079	71 861 861
5. Arije El Médina	Sfax - Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-	
6. Assurances BIAT	Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires	70 026 000
Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises	foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis - 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El	
- BFPME-	Menzah IV- Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	-1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk 4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	75 642 628 78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
, <u>y</u> · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana	
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

	Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053	
98.UIB Assurances	Tunis-	
	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,	
99.Zitouna Takaful	1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12		OBLIGATAIRE		SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE		CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-
13	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	OBLIGATAIRE MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	FINANCE -CGF- COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis 17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION		Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
43	TO ROUNCE	WIXIL			Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION		Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION		Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

		I			
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
- 55	TOT VALEDITO IMPATES	IMIZE	0/11 11/1E/0/11/01/	IN TO TO EMELLET	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez,
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
	FCP WAFA OBLIGATAIRE			LA TUNISO-SEOUDIENNE	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
67	CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION		Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA FINANCE ET	1053 Tunis
				INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA -	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINACORP-	du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
				MENA CAPITAL	Le Grand Boulevard du Lac- Les
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP- MENA CAPITAL	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	=	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP-	Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF- UNITED GULF FINANCIAL	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION		74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

		1	ı		
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie
 (4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE				
		Gestionnaire	Adresse		
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis		
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

27	FORD FOROD FUND	CTD MANACED	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1 er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés (*)

ETATS FINANCIERS

CAISSE TUNISENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES SIEGE SOCIAL: 100 Avenue de la liberté 1002 - Tunis

La CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Sofiane Ben AMIRA (CMC-DFK International) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

^(*) Le présent avis annule et remplace, celui publié au Bulletin Officiel du CMF N°6659 en date du 01/08/2022.

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			ACTIFS	Brut	31/12/2020 Amortissements et Provisions	Net	31/12/2019 Net
AC1	Actifs i	ncorporels					
	AC12	Concession	ons, brevets, licences, marques	1 752 960	789 310	963 650	1 214 023
	AC13	Fonds Co	mmercial	196 468	62 428	134 040	181 191
				1 949 428	851 738	1 097 690	1 395 214
AC2	Actifs o	corporels d	exploitation				-
	AC21		Installations techniques et machines	6 409 899	5 156 628	1 253 270	1 525 786
	AC22		Autres installations, outillage et mobilier	5 073 895	4 616 043	457 852	642 017
				11 483 794	9 772 671	1 711 123	2 167 803
AC3	Placem	ents					
	AC31		Terrains et constructions				
		AC311	Terrains et construction d'exploitation	24 753 378	5 255 547	19 497 831	19 841 845
	AC33	AC312	Terrains et constructions hors exploitation Autres placements financiers	35 167 638	4 810 066	30 357 572	32 560 428
		AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	77 715 453	21 302 264	56 413 189	62 359 484
		AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	75 493 600	0	75 493 600	53 185 550
		AC333 AC334	Prêts hypothècaires	4 593 603 5 835 735	0	4 593 603 5 835 735	4 712 788 6 210 174
		AC334 AC335	Autres prêts Dépôts aurpès des établissements bancaires et financiers	1 767 058	0	1 767 058	901 276
		AC336	Autres	0	0	0	0
	AC34		Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	1 248 931	0	1 248 931	1 275 323
			cédantes	226 575 395	31 367 877	195 207 519	181 046 868
AC5	Part de	s réassure AC510	urs dans les provisions techniques Provision pour primes non acquises	1 513 437	0	1 513 437	1 572 871
		AC520	Provision d'assurance vie	0	0	0	0
		AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 738 333	0	1 738 333	1 778 874
		AC531	Provision pour sinistres (non vie)	17 875 358	0	17 875 358	18 180 438
		AC540	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	0	0	0	0
		AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vi	0	0	0	0
		AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	0	0	0	0
		AC560	Autres provisions techniques (vie)	10 156 883	0	10 156 883	10 765 114
		AC561	Autres provisions techniques (non vie)	0	0	0	0
		AC570	Provisions techniques des contrats en unités de compte	0 31 284 010	0 0	0 31 284 010	0 32 297 297
AC6	Créanc AC61		náce dlanárofone dlacouronne directs				
	ACUI	AC611	nées d'opérations d'assurance directe Primes acquises et non émises	525 430	0	525 430	1 690 589
		AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	46 290 746	25 366 836	20 923 910	12 431 592
		AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	9 996 894	514 776	9 482 118	10 493 868
	AC62	Créances	nées d'opérations de réassurance	9 853 912	1 270 338	8 583 575	7 615 367
	AC63	Autres cré					
		AC631	Personnel	1 214 523	0	1 214 523	1 217 237
		AC632 AC633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	17 914 596	1 746 060	16.067.619	15 004 525
	AC64		Débiteurs divers sur ressources spéciales	17 814 586 0	1 746 969 0	16 067 618 0	15 884 535
	A004	Creances	sui ressources speciales	85 696 091		56 797 174	49 333 186
AC7	Autres AC71	éléments d		4 700 525	0	4 700 525	925 028
	AC71	Charges r	banque, CCP, chèques et caisse	4 / 00 323	U	4 / 00 525	920 020
	HOIL	AC721	Frais d'acquisition reportés	6 912 661	0	6 912 661	5 527 227
		AC722	Autres charges à repartir	8 786	0	8 786	27 878
				6 921 447	0	6 921 447	5 555 105
	AC73	Comptes	de régularisation Actif				
		AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	1 199 744	0	1 199 744	2 277 863
		AC732	Estimations de réassurance - acceptation	0	0	0	0
		AC733	Autres comptes de régularisation	0	0	0	0
				1 199 744	0	1 199 744	2 277 863
	AC74	Ecart de c	onversion	0	0	0	0
	AC75	Autres		0	0	0	0
				12 821 716	0	12 821 716	8 757 997
			TOTAL DE L'ACTIF	369 810 434	70 891 203	298 919 231	274 998 365

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12/2019
0					
Capitau	x propres CP1	Capital soci	ial ou fonds équivalent	26 860 837	22 183 359
	CP2		et primes liées au capital	1 100 000	1 100 000
	CP3		ctions propres	1 100 000	1 100 000
	CP4		taux propres	35 500 496	35 500 496
	CP5	Résultats re		-98 286 751	-82 006 152
			Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-34 825 417	-23 222 297
	ODC	D 4 14-4 -1 -	Harris de la constante de la c	5,000,000	40 000 500
	CP6	Résultat de	Total capitaux propres avant affectation	5 629 908 -29 195 509	-16 280 599 -39 502 895
Passif					
PA1	Autres p	assifs financi	ers		-
	PA11	Emprunt ob		0 0	4 000 000
PA2	Provisio	ns pour autre	es risques et charges	0	4 000 000
	PA21	Provisions	pour pensions et obligations similaires	0	0
	PA22		pour impôts	0	0
	PA23	Autres prov	risions	0 0	0
PA3	Provisio	ns techniques PA310	s brutes Provision pour primes non acquises	45 293 991	35 867 656
			·	75 151 646	
		PA320	Provision d'assurance vie		63 226 950
		PA330	Provision pour sinistres (vie)	3 593 891	3 666 334
		PA331	Provision pour sinistres (non vie)	143 793 915	145 386 996
		PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	263 787	263 787
		PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	16 791	16 791
		PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	2 036 809	2 036 809
		PA360	Autres provisions techniques (vie) .	0	0
		PA361	Autres provisions techniques (non vie)	3 977 511	9 768 912
			,	274 128 341	260 234 235
PA4	Provisio	ns techniques	s de contrats en unités de compte	0	0
PA5	Dettes p	our dépôts er	n espèces reçus des cessionnaires	31 284 010	32 297 297
			.,	31 284 010	32 297 297
PA6	Autres d	ettes			
	PA61		s d'opérations d'assurance directe	172 406	209 906
	PA62	Dettes nées PA621	s d'opérations de réassurance	1 489 314	1 763 809
		FA021	Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
		PA622	Autres		
	PA63	Autres dette			
		PA631	Dépôts et cautionnements reçus	84 114	99 114
		PA632	Personnel	1 797 744	1 541 504
		PA633 PA634	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques Créditeurs divers	8 173 206 7 943 827	3 962 580 7 954 498
	PA64	Ressource		0	0
				19 660 611	15 531 411
PA7	Autres p	assifs			
	PA71	Comptes de	e régularisation passif		
		PA710	Report de commisions reçues des réassureurs	0	0
		PA711	Estimation de réassurance - rétrocession	0	0
		PA712	Autres comptes de régularisation Passif	3 041 778	2 438 317
	PA72	Ecart de co	nversion	0	0 439 347
				3 041 778	2 438 317
			Total du passif	328 114 741	314 501 260
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	298 919 231	274 998 365

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			Opérations	cessions et/ou	Opérations	Opérations
			brutes 2020	rétrocessions	nettes 2020	nettes 2019
PRNV1	Primes acqu	uises				
	PRNV11	Primes émises et acceptées	106 338 217	8 603 459	97 734 758	79 348 655
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-9 426 335	59 435	-9 485 770	-11 662 438
			96 911 882	8 662 894	88 248 988	67 686 217
PRNT3		placements alloués, transférés	77 400		77.400	400 447
	de l'état de i	resultat	77 490	•	77 490	-188 117
			77 490	0	77 490	-188 117
מ/וועםם	Autros prod	uits techniques	1 373 727		1 373 727	1 603 360
FRINVZ	Autres prou	uns techniques	1 373 727	0	1 373 727	1 603 360
CLIMIV#	Ohanna da a	!!-d				
CHNVI	Charge de s CHNV11	Montant payés	-55 448 835	-5 263 912	-50 184 923	-48 699 487
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	1 593 081	305 080	1 288 000	-10 913 240
	0111112	variation do la provision pour similation	-53 855 754	-4 958 832	-48 896 922	-59 612 727
CHNV2	Variation de	s autres provisions techniques	5 791 402		5 791 402	-2 179 281
OTHIVE	variation ac	o dudico provisiono teominques	5 791 402	0	5 791 402	-2 179 281
CHNV3	Participatio	n aux bénéfices et ristournes	-129 480	-31 354	-98 126	-130 874
			-129 480	-31 354	-98 126	-130 874
CHNV4	Frais d'expl	oitation				
0	CHNV41	Frais d'acquisition	-16 584 467		-16 584 467	-13 970 703
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition				
		reportés	1 385 434		1 385 434	1 569 051
	CHNV43	Frais d'administration	-15 375 667		-15 375 667	-10 085 691
	CHNV44	Commissions reçues des réassueurs		-2 137 060	2 137 060	2 064 314
			-30 574 699	-2 137 060	-28 437 640	-20 423 029
CHNV5	Autres char	ges techniques	-1 419 148		-1 419 148	-565 419
			-1 419 148	0	-1 419 148	-565 419
CHVI/Æ	Variation do	la provision pour égalisation et équilibrage	0		0	0
OI IIVVO	varration de	ia provision pour egansation et equininage	0	0	0	0 0
	RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance				
	KINV	et/ ou de la réassurance non vie)	18 175 419	1 535 649	16 639 770	-13 809 871

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			Opérations brutes 2020	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRV1	Primes PRV11	Primes émises et acceptées	15 256 150 15 256 15 0		14 710 276 14 710 276	14 141 456 14 141 456
PRV2	Produits de	placements				
	PRV21 PRV22	Revenus des placements Produits des autres placements Sous Total 2 a	31 378 0		31 378 0	-65 432 0
	PRV23 PRV24	Reprise de corrections de valeur sur placements Profits provenant de la réalisation des placements et de change Sous total 2	0		0	0
PRV3	Plus values	non réalisées sur placements	0		0 0	0 0
PRV4	Autros prod	luita taabniguaa	0		0	0
		luits techniques	0		0	0
CHV1	Charge de s CHV11 CHV12	inistres Montants payés Variation de la provision pour sinistres Sous Total 3	-6 719 703 72 443 -6 647 260	40 541	-5 992 941 31 902 -5 961 038	-6 387 738 1 872 989 -4 514 749
CHV2	Variation de CHV21 CHV22 CHV23	Provision d'assurance vie Autres provisions techniques Provision stechniques Provision sur contrats en unité de compte Sous total 4	-11 924 696 - 11 924 696 - 11 924 696	608 232	0 -12 532 928 0 -12 532 928	0 -3 358 028 0 -3 358 028
CHV3	Participatio	n aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4	Frais d'expl CHV41 CHV42 CHV43	oitation Frais d'acquisition Variation du montant des frais d'acquisition reportés Frais d'administration	-1 000 687 -317 002		-1 000 687 -317 002	-3 501 962 -2 219 786
	CHV44	Commissions reçues des réassureurs Sous total 5	- 1 317 689		128 720 -1 188 969	447 942 -5 273 806
CHV5	Autres char	ges techniques	-64 993 -64 993		-64 993 -64 993	2 028 2 028
CHV9	Charges de CHV91 CHV92 CHV93	placements Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intér Correction de valeur sur placements Pertes provenant de la réalisation des placements	-52 824	. 0	-52 824	-33 338
	011100	Sous total 6	-52 824	0	-52 824	-33 338
CHV10	Moins value	es non réalisées sur placements	0 0		0 0	0 0
CHNT2	2 Produits de	placements alloués, transférés à l'état de résultat	0 0		0 0	0 0
	RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-4 719 933	339 164	-5 059 098	898 131

Etat de résultat au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2020	2019
RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	16 639 770	-13 809 871
RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassruance vie	-5 059 098	898 131
PRNT1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11 Revenus des placements	6 728 624	7 294 779
PRNT 12 Produits des autres placements Sous total 1a	6 728 624	7 294 779
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements	885 276	1 693 668
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	1 861 573	102 713
Sous total 1	2 746 849	1 796 381
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat		
technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	0	0
CHNT1 Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT 11 Charges des pracements (assurance erou reassurance non vie) CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-4 611 533	-4 975 493
CHNT 12 Correction de valeur sur placements	-6 816 541	-4 231 958
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
Sous total 2	-11 428 074	-9 207 451
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-77 490	188 117
·	-77 490	188 117
PRNT2 Autres produits non techniques	677 246	175 310
	677 246	175 310
CHNT3 Autres charges non techniques	-325 996	-1 186 463
	-325 996	-1 186 463
Résultat provenant des activités ordinaires	9 901 832	-13 851 066
CHNT4 Impôts sur le résultat	-271 924	-429 532
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	9 629 908	-14 280 599
CUNTS Postes autocardinaires	4,000,000	0.000.000
CHNT5 Pertes extraordinaires	-4 000 000 -4 000 000	-2 000 000 -2 000 000
	-4 000 000	-2 000 000
Résultat net de l'exercice	5 629 908	-16 280 599
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	5 629 908	-16 280 599

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			2020	2019
HB1	Engagements re	çus		
		Agents généraux	81 000	81 000
		Travaux siège social	16 800	16 800
			97 800	97 800
HB2	Engagements do	onnés		
	HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données	1 898 966	1 898 966
	HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
	HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
	HB24	Autres engagements donnés		
ПБЗ	Valoure roomes o	n nantissement des cessionnaires et	1 898 966	1 898 966
ПБЭ	des rétrocession			
			0	0
HB4	Valeurs remises ou de substitution	par des organismes réassurés avec caution solidaire on		
			0	0
HB5	Valeurs apparter	nant à des institutions de prévoyance		
			0	0
HB6	Autres valeurs d	étenues pour compte de tiers		
		· ·	0	0

Etat de flux de trésorerie (méthode directe) au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	123 092 958	100 092 143
Sommes versées pour paiement des sinistres	-60 884 591	-59 507 504
Encaissements des primes reçues (acceptations)	00 004 001	00 007 004
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-2 143 230	-1 639 217
Encaissements des sinistres pour les cessions	96 531	1 016 382
Commissions reçues sur les cessions	30 33 1	1010302
Commissions versées aux intermédiaires	-4 649 357	-1 715 072
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-37 026 679	-33 177 984
	-37 020 079	-33 177 904
Variation des dépôts auprès des cédantes		
Variation des espèces reçues des cessionnaires	120 707 250	00.000.057
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-139 797 359	-26 636 257
Encaissements liès à la cession de placements financiers	122 521 992	26 543 472
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-13 007 602	-7 840 319
Produits financiers reçus	6 953 724	5 538 426
Impôts sur les bénéfices payés	000 400	40.500
Autres mouvements	263 492	-49 598
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-4 580 121	2 624 470
Flux de trésorerie liès aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition		
d'immobilisations incorporelles et corporelles	-441 396	-1 416 088
Encaissements provenant de la cession		
d'immobilisations incorporelles et corporelles	60 292	43 851
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et	-500 886	-138 278
constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et	5 237 608	267 629
constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements		
Décaissements provenant de la souscription d'emprunt		
auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements		
auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	4 355 618	-1 242 885
·		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	4 000 000	
Augmentations / Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 000 000	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités		
ou équivalents de liquidité		
Variation de trésorerie	3 775 497	1 381 584
Trésorerie de début d'exercice	925 028	-456 556

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE MUTUELLE AGRICOLE

La « C.T.A.M.A » (Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole) est une entreprise d'assurance de droit Tunisien constituée sous forme d'une Caisse Mutuelle Agricole, ayant pour objet de réassurer les caisses régionales d'assurances mutuelles agricoles, de les garantir contre les pertes et de les fédérer. Elle est transformée à partir du 21 Février 2008 en une société d'assurance à forme mutuelle. Le réseau de la « C.T.A.M.A » se compose de 103 bureaux régionaux, 4 courtiers et 38 agences.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

*<u>LE SECTEUR DES ASSURANCES</u>

Les faits marquants de l'activité du secteur des assurances en 2020 sont :

- La signature d'un avenant de révision des tarifs des garanties facultatives Auto qui a pris effet à partir du 1er Juillet 2020.
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un cadre règlementaire relatifs aux mesures è prendre en considération pour l'adoption des normes IFRS (circulaire n°01/2020 du 19 Juin 2020)
- Conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », la CTAMA a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse, la CTAMA se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

*ACTIVITE DE LA CTAMA

- Au terme de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de la compagnie a atteint 123 MD contre 105 MD en 2019 soit une augmentation de 16.3%;
- Augmentation des primes nettes non vie de 20.7% par rapport à 2019 ;
- Diminution des primes nettes vie de 8% par rapport à 2019 ;
- Augmentation des provisions mathématiques vie de 11 925 MD par rapport à 2019 ;
- Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenu le 24 Juin 2021 et a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

*AUTRES

- Le décret-loi du chef de gouvernement 2020-30 changeant le régime fiscal passant de 20% non libératoire à un taux de 35% libératoire lequel taux a été remplacé par un taux de 20% libératoire par la loi des finances pour la gestion 2021.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1- Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2020, au 31 Décembre 2020, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26; 27; 28; 29; 30; 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance.

3.2- Les placements immobiliers :

Les placements immobiliers sont évalués à leurs coûts d'acquisition (si acquisition à titre onéreux), à la juste valeur (si acquisitions à titre gratuit), au coût de production (si production par les propres moyens de l'entreprise).

La « C.T.A.M.A » applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ces placements immobiliers selon les taux suivants :

Constructions à usage commercial 5% Constructions à usage d'habitation 5%

La dotation aux amortissements pour dépréciation des constructions telles que réévaluées au 31/12/2020 a été calculée sur la base de la valeur brute avant réévaluation.

3.3- Autres placements:

Les obligations, les titres à revenus fixes et les titres à revenus variables sont évalués au prix d'acquisition.

Les moins-values par rapport à la valeur comptable, telles que calculées à la date de clôture et provenant de l'évaluation des titres à revenus variables à leur valeur mathématique pour les titres non cotés et le cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés font l'objet de provision.

3.4- Autres actifs:

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire sur la base des taux suivants conformément au décret n° 2008-492 du 25/02/2008 :

Logiciels	33,33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33%
Matériel et mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

3.5- Créances:

Les créances englobent les créances d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Les provisions constituées pour couvrir le risque d'irrécouvrabilité des créances sociétaires sont déterminées sur la base des taux suivants :

Les créances sur les assurés :

Créances 2020	0%
Créances 2019	20%
Créances 2018 et antérieures	100%

A partir de l'exercice 2019, sont considérées comme créances sur les assurés, les primes d'assurance émises que ces derniers n'ont pas réglée soit au profit de la société d'assurance soit au profit de l'intermédiaire.

Les créances contentieuses font l'objet d'une provision totale de 100%.

3.6- Évaluation des Provisions techniques :

3.6.1- Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond au coût total estimé que représentera pour la "CTAMA" le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

3.6.2- Provisions pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est calculée distinctement pour chaque contrat d'assurance. Elle correspond à la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou à défaut du terme du contrat.

3.6.3- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques vie représentent la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assurance et les assurés.

Cette provision est calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

3.6.4- Provisions mathématique rente :

Les provisions mathématiques rente sont évaluées compte tenu de l'âge de la victime, du point de millier rente et de la rente annuelle décidée par le tribunal. A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'ajustement de la provision dossier par dossier.

3.6.5- Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) :

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fond spécial.

3.6.6- Provisions d'égalisation :

La provision pour égalisation est destinée à assurer la péréquation des résultats des différents exercices en ce qui concerne le risque grêle. Cette provision est alimentée par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique de la branche jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des cotisations de l'exercice

3.6.7- Provision pour risques en cours :

Les provisions pour risques en cours représentent les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Ces provisions sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

3.7-Les revenus :

Les revenus de la « CTAMA » sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre son exploitation centrale et permanente.

3.8- Répartition des charges par destination :

Les charges de la classe 9 sont constatées initialement dans les journaux comptables suivants qui sont ventilés par type de gestion :

• G1 : Gestion du réseau

• G2 : Gestion des immeubles

• G3 : Gestion du siège

• G6 : Gestion Vie

Les charges de chaque type de gestion sont par la suite affectées directement aux différentes destinations comme suit :

Les comptes de charges relatifs à G1 sont répartis entre les destinations : Frais d'Acquisition vie et non vie et Autres Charges Non Techniques.

Les comptes de charges frais relatifs à G2 sont répartis entre les destinations : Autres Charges Non Techniques, les charges de placements.

Les comptes de charges relatifs à G3 sont répartis entre les destinations : Frais d'Administration vie et non vie, les autres charges non techniques, les autres charges techniques vie, les charges de placements et les autres produits non techniques.

Les comptes de charges relatifs à G6 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration vie, Charges de placement, Frais d'acquisition vie.

4. NOTE SUR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été caractérisée par les retombées de la crise sanitaire causée par la pandémie Covid19.

Les mesures prises par le gouvernement ont eu pour conséquence la baisse de la sinistralité des branches automobile et santé.

Conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », la CTAMA a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse, la CTAMA se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

NOTE.1- ACTIFS INCORPORELS D'EXPLOITATION

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2020, un solde net de 1 097 690 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Logiciels	1 752 960	1 494 956	258 004
- Fonds commercial	196 468	196 468	-
TOTAL BRUT	1 949 428	1 691 424	258 004
- Amortissement	851 738	296 210	555 528
TOTAL NET	1 097 690	1 395 214	-297 524

NOTE 2- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

La valeur brute des actifs corporels d'exploitation arrêtés au 31 Décembre 2020, s'élève à 11 483 794 Dinars contre 11 300 402 Dinars au 31 Décembre 2019.

Le tableau de variation des actifs corporels d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Mvt.de L'exercice	Solde au 31/12/2020
- A.A. I	6 374 617	35 282	6 409 899
- Matériel informatique	2 178 550	75 282	2 253 832
- M.M. B	1 338 107	95 664	1 433 771
- Matériel de transport	1 409 128	-22 836	1 386 292
TOTAL	11 300 402	183 392	11 483 794

Il est à noter que les immobilisations doivent faire l'objet d'un inventaire physique au 31 Décembre 2020.

NOTE 3- PLACEMENTS

3.1- Placements Immobiliers:

Les placements immobiliers sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 59 921 016 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute	Amortis. Cumulés	Valeur nette
Terrain et construction d'exploitation	24 753 378	5 255 547	19 497 831
Terrain et construction hors d'exploitation	35 167 638	4 810 066	30 357 572
TOTAL	59 921 016	10 065 613	49 855 403

3.2-Placements financiers:

Les placements financiers sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 145 352 116 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Coût d'entrée	Provisions	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019	Notes
- Valeurs et titres cotés en bourse	54 376 764	15 603 906	38 772 858	43 804 613	3.2.1
- Titres non cotés	16 647 125	5 675 351	10 971 774	12 386 114	3.2.2
- Titres SICAV	44 379	-	44 379	44 379	-
- Fonds commun de placement	6 530 103	-	6 530 103	6 030 303	-
- Titres étrangers	117 081	23 007	94 074	94 074	3.2.3
- Obligations et titres à revenus fixes	75 493 600	-	75 493 600	53 185 550	3.2.4
- Prêts	10 429 338	-	10 429 338	10 922 962	3.2.5
- Dépôts et cautionnements	1 767 058	-	1 767 058	901 276	3.2.6
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 248 932	-	1 248 932	1 275 324	-
TOTAL	166 654 380	21 302 264	145 352 116	128 644 595	

3.2.1- Valeur et titres cotés en bourse :

Les valeurs et titres cotés en bourse sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 54 376 764 Dinars. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice sur la base du cours moyen pondéré du mois de Décembre. La provision pour dépréciation des titres côtés est constatée principalement au titre des actions « SIMPAR », « BNA » et « STB » qui ont connus une baisse de leurs cours moyens pondérés en bourse.

3.2.2- Titres et valeurs non cotés :

Les titres et valeurs non cotés sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 16 647 125 Dinars et sont provisionnées à concurrence de 34 % soit 5 675 351 Dinars.

Cette provision est constituée sur la base des dispositions de la norme 7 du système comptable des entreprises en considérant que la valeur d'usage prévue par cette norme pour l'évaluation des titres non cotés en bourse est appréciée seulement à partir des états financiers disponibles des sociétés correspondantes.

3.2.3 Titres étrangers :

Les titres étrangers arrêtés au 31 Décembre 2020, à 117 081 Dinars sont provisionnés à concurrence de 20% soit 23 007 Dinars.

3.2.4 Obligations et autres titres à revenus fixes :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2020, un solde de 75 493 600 Dinars, soit une augmentation de 22 308 050 Dinars par rapport à 2019.

3.2.5 Prêts:

Les prêts hypothécaires totalisent au 31 Décembre 2020, la somme de 4 593 603 Dinars.

Les prêts arrêtés au 31 Décembre 2020, à 10 429 338 Dinars se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
- PRÊTS LOGEMENTS HYPOTHÉCAIRES	2 667 292	2 700 547
- PRÊTS DE VOITURES	1 619 311	1 705 241
- PRÊTS DE TERRAIN	307 000	307 000
TOTAL PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	4 593 603	4 712 788
- PRET CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 339 913	1 522 251
- PRET SOCIETE NATILAIT	1 550 822	1 787 923
- PRET SEM/CCA	480 000	480 000
- PRET SITNA/CCA	120 000	120 000
- PRÊT POLYCLINIQUE CAP BON	1 245 000	1 200 000
- AUTRES PRETS A LONG TERME	1 100 000	1 100 000
TOTAL	10 429 338	10 922 962

3.2.6 Dépôts et cautionnements :

Le solde de cette rubrique augmente à 1 767 058 Dinars au 31 Décembre 2020. Il s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Trésorerie générale (a)	1 767 058	901 276	865 782
TOTAL	1 767 058	901 276	865 782

(a): Une action d'assainissement a été effectuée essentiellement pour les dossiers relatifs à des exercices anciens.

NOTE 4-PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Cette rubrique dégage un solde de 31 284 010 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 32 297 297 Dinars au 31 Décembre 2019, soit une diminution de 1 013 287 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision pour primes non acquises	1 513 436	1 572 871	-59 435
Provision pour sinistres à payer non vie	17 875 358	18 180 438	-305 080
Provision pour sinistres à payer vie	1 738 333	1 778 874	-40 541
Provision mathématique vie	10 156 883	10 765 114	-608 231
TOTAL	31 284 010	32 297 297	-1 013 287

NOTE 5 – <u>CRÉANCES</u>

5.1- Cotisations acquises et non émises :

Les cotisations acquises et non émises totalisent un montant de 525 430 Dinars au 31 Décembre 2020 contre un montant de 1 690 589 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une diminution de 1 165 159 Dinars.

5.2- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances des sociétaires, nettes de provisions sont arrêtées au 31 Décembre 2020, à 20 923 910 Dinars contre 12 431 592 Dinars au 31 Décembre 2019, soit une augmentation de 8 492 318 Dinars. Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Sociétaires	45 004 618	35 178 215	9 826 403
- Effets impayés	389 432	389 432	-
- Chèques impayés	2 661 700	2 511 644	150 056
- STAR (coassurance) *	596 376	596 376	-
- Primes à annuler	-2 361 380	-2 361 380	-
TOTAL BRUT	46 290 746	36 314 287	9 976 459
- Provisions	-25 366 836	-23 882 695	-1 484 141
TOTAL NET	20 923 910	12 431 592	8 492 318

Les provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Provisions créances sociétaires	22 315 704	20 981 619	1 334 085
- Provisions effets impayés	389 432	389 432	-
- Provisions chèques impayés	2 661 700	2 511 644	150 056
TOTAL	25 366 836	23 882 695	1 484 141

5.3- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance :

Les créances sur les Compagnies Adverses toutes branches confondues totalisent 9 996 894 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles s'analysent par compagnie comme suit :

COMPAGNIE	I D A	FTUSA	Total
AMANA TAKAFUL	43 905	23 485	67 390
AMI	436 151	1 198 120	1 634 271
ASTREE	164 108	249 771	413 879
BIAT ASS.	52 075	154 995	207 070
BUAT	350	191 687	192 037
CARTE	91 523	134 909	226 432
COMAR	362 494	651 945	1 014 439
CONNEXE	-	49 837	49 837
FGA	-	901 377	901 377
GAT	168 819	218 549	387 368
LLOYD	168 065	434 735	602 800
MAE	306 611	752 660	1 059 271
MAGHERBIA	135 374	138 688	274 062
SALIM	48 626	100 650	149 276
STAR	847 147	1 686 352	2 533 499
TAKAFULIA	36 657	33 828	70 485
ZITOUNA TAKAFUL	75 372	136 658	212 030
GE	-	7 785	7 785
AVUS	-	-6 414	-6 414
TOTAL BRUT	2 937 277	7 059 617	9 996 894
Provisions / créances IDA & HIDA			-514 776

COMPAGNIE	I D A	FTUSA	Total
TOTAL NET			9 482 118

5.4- Créances nées d'opérations de réassurance :

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisent 9 853 913 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Cessionnaires	8 957 813	8 125 577	832 236
-Rétrocessionnaires	35 591	35 591	-
-Cédantes	801 465	665 493	135 972
-Réassurance légale	59 044	59 044	-
Total	9 853 913	8 885 705	968 208
Provisions / créances nées d'opérations de réassurance	-1 270 338	-1 270 338	-
TOTAL NET	8 583 575	7 615 367	968 208

Les créances sur les cessionnaires augmentent à 8 957 813 Dinars au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Cessionnaire	2020	2019	Variation
- M C R	593 822	1 751 127	-1 157 305
- S T R	3 052 107	1 748 680	1 303 427
- ARAB AFRICAIN	1 791 112	1 680 651	110 461
- ARC ATLAS	1 440 958	1 493 072	-52 114
- DACH RE	550 219	422 935	127 284
- BEST RE	418 129	450 002	-31 873
- AFRICA RE	382 920	199 795	183 125
- CABINET LAABIDI ASSURANCES	318 941	318 941	-
- MARE	107 963	-	107 963
- CONTINENTAL RE	74 243	-	74 243
- MAMDA	72 506	-	72 506
- CICA RE	66 518	-	66 518
- MCMA	49 575	49 575	-
- SEN RE	29 530	-	29 530
- GAT	4 921	4 921	-
- SCR	4 080	5 609	-1 529
- AACHENER	205	205	-
- S T A R	64	64	-
Total	8 957 813	8 125 577	832 236

- Les créances sur les cédantes s'élèvent à 801 465 Dinars au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Cédante	2020	2019	Variation
- MAMDA	19 654	19 654	-
- MCMA	41 462	41 462	-
- STR« RC décennale »	726 895	590 923	135 972
- STR« GRELE »	13 454	13 454	-
Total	801 465	665 493	135 972

- L'analyse des créances susvisées nous a permis de dégager des soldes non mouvementés depuis plus que 4 ans qui ont fait l'objet d'une provision. Il s'agit des cas suivants :

Libellé	2020
Cessionnaires	
- MCMA Vie	47 645
- AACHENER	205
- GAT	4 921
- STAR	65
S/Total	52 836
Rétrocessionnaires	
- MCR « Rétrocession »	35 591
S/Total	35 591
Acceptation	
- MANDA	19 653
- MCMA	41 462
S/Total	61 116
Réassurance légale	59 044
TOTAL	208 587
Provision	208 587

5.5-Autres créances :

5.5.1- Personnel :

Le solde de cette rubrique est diminué à 1 214 523 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 1 217 237 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une diminution de 2 714 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Avances et acomptes	425 125	406 705	18 420
Prêt à court terme	789 398	810 532	-21 134
TOTAL	1 214 523	1 217 237	-2 714

5.5.2- Débiteurs divers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 067 618 Dinars au 31 Décembre 2020, soit une augmentation de 183 083 Dinars par rapport au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Locataire	1 432 780	1 094 870	337 910
- Compte d'attente	14 371 881	13 652 493	719 388
- Saisies arrêts (BNA)	685 877	685 877	-
- Recours réassurance	1 324 049	1 324 049	-
Valeur Brute	17 814 586	16 757 288	1 057 299
- Provisions	1 746 969	872 753	874 216
Valeur Nette	16 067 618	15 884 535	183 083

NOTE 6 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actifs présentent un solde de 11 621 972 Dinars au 31 Décembre 2020, contre un solde de 6 480 134 Dinars au 31 Décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation Note
- Banques	-2 182 802	-8 210 474	6 027 672 6.1
- CCP	808 866	570 740	238 126
- Fonds de roulement	31 450	30 752	698
- Caisse	3 320	3 320	-
- Effets à encaisser	6 041 595	8 532 595	-2 491 000
- Coût des attestations	-1 904	-1 904	-
S/TOTAL	4 700 525	925 029	3 775 496
- Frais d'acquisitions reportées	6 912 661	5 527 227	1 385 434
- Autres charges à répartir	8 786	27 878	-19 092
S/TOTAL	6 921 447	5 555 105	1 366 342
TOTAL GENERAL	11 621 972	6 480 134	5 141 838

6.1- Banques:

Les états de rapprochements arrêtés au 31 Décembre 2020, renferment des suspens qui se présentent comme suit :

		Opérations non constatées par la Banque		tabilisées par la A
Année	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2010 & Ant	339 310	631 420	1 906 040	961 144
2011	623 493	546 653	651 092	467 676
2012	72 394	251 983	545 677	518 154
2013	442 184	2 066 122	2 029 331	820 604
2014	263 671	930 781	2 196 977	2 129 451
2015	239 047	1 308 209	1 166 757	1 496 627
2016	310 211	829 463	1 119 829	1 510 969
2017	641 207	1 717 401	2 015 086	2 815 646
2018	842 063	1 127 088	2 264 527	1 470 915
2019	1 613 197	1 920 131	3 603 590	1 989 834
2020	14 919 944	6 749 571	7 026 369	7 535 518
Total général	20 306 721	18 078 822	24 525 275	21 716 537

NOTE 7- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres a détérioré de 10 307 386 Dinars au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	Note
Droits d'adhésion	7 608 828	6 931 350	677 478	7.1
Autres fonds	19 252 009	15 252 009	4 000 000	
Fonds commun	26 860 837	22 183 359	4 677 479	
Fonds social	1 100 000	1 100 000	-	
Réserves pour éventualité	40 000	40 000	-	

Réserves pour fluctuation	162 240	162 240	-	7.2
Réserves pour réévaluation	33 289 132	33 289 132	-	7.3
Autres réserves	2 009 124	2 009 124	-	
Autres capitaux propres	35 500 496	35 500 496	-	
Résultats reportés	-98 286 751	-82 006 152	-16 280 599	7.4
Résultats de l'exercice	5 629 908	-16 280 599	21 910 507	
Total	-29 195 509	-39 502 895	10 307 386	

7.1- Droits d'adhésion:

Il est à signaler que les droits d'adhésion perçus au cours de 2020, s'élèvent de 677 478 Dinars.

7.2- Réserves pour fluctuation :

Le compte réserves pour fluctuation fait apparaître un montant de 162 240 Dinars représentant des réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1978 sur les titres BNA et STIL.

7.3- Réserves de réévaluation :

Le compte « réserves de réévaluation » totalise 33 289 132 Dinars au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

■ Immeuble SADKIA	286 186
■ Immeuble Autriche Canada	239 018
■ Immeuble Fenelon Chaker	195 764
■ Immeuble 18 janvier	123 872
Solde antérieur	844 840
■ Immeuble Jamel Abdennaceur	2 448 180
■ Immeuble Gabes	202 754
■ Immeuble Kef	481 448
■ Immeuble 18 Janvier	1 226 500
Plus-value de réévaluation 2006(1)	4 358 882
Plus-value de réévaluation des immeubles	000.054
des caisses régionales de Mateur et Jendouba (2)	802 051
Réévaluation de l'actif immobilier en 2011	28 839 199
Reprise/ réévaluation hôtel les Chênes	- 1 555 840
TOTAL	33 289 132

(1) La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 358 882 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ».

(2) Il s'agit des écritures de réévaluation des immeubles de la caisse régional Mateur et Jendouba respectivement pour 482 702 Dinars et 319 349 Dinars.

7.4- Résultats reportés

Au 31 Décembre 2020, Ce compte a enregistré une variation négative de -16 280 599 Dinars suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2019, dans les résultats reportés.

NOTE 8- LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques arrêtées par la « CTAMA » au 31 Décembre 2020, s'élèvent à 274 128 341 Dinars. Le détail des provisions techniques se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	Note
 Provision pour primes non acquises 	45 293 991	35 867 656	9 426 335	8.1
 Provision pour sinistres à payer vie 	3 593 891	3 666 334	-72 443	8.2
 Provision pour sinistres à payer non vie 	143 793 915	145 386 996	-1 593 081	8.2
 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) 	263 787	263 787	-	
 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie) 	16 791	16 791	-	
 Provision d'égalisation 	2 036 809	2 036 809	-	
 Provision mathématique vie 	75 151 646	63 226 950	11 924 696	
 Provision mathématique des rentes 	3 339 357	3 477 745	-138 388	
 Provision pour risques en cours 	638 154	6 291 167	-5 653 013	
TOTAL	274 128 341	260 234 235	13 894 106	

8.1- Provision pour primes non acquises:

Les provisions pour primes non acquises totalisent 45 293 991 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
•Auto	42 349 242	33 305 149	9 044 093
■Transport	1 090 505	429 926	660 579
•Incendie	238 919	254 904	-15 985
Risques divers	211 641	926 411	-714 770
- Grêle	382 985	428 686	-45 701
•Mortalité bétail	431 329	35 894	395 435
Responsabilité Civile	589 370	486 686	102 684
TOTAL	45 293 991	35 867 656	9 426 335

8.2- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 147 387 806 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
•Auto	130 209 929	129 721 961	487 968
Transport	2 372 841	2 407 593	-34 752
•Incendie	3 300 648	4 536 700	-1 236 052
Risques divers	3 974 287	3 109 327	864 960
■ Grêle	273 247	334 443	-61 196

•Mortalité bétail	441 350	238 722	202 628
Responsabilité Civile	1 055 145	1 022 743	32 402
•Acceptation vie	6 343	6 343	-
Accident du travail	-	28 818	-28 818
•Maladie groupe	2 166 468	3 986 689	-1 820 221
•Vie	3 587 548	3 659 991	-72 443
TOTAL	147 387 806	149 053 330	-1 665 524

NOTE 9- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

Il s'agit des dépôts retenus sur les réassureurs en garantie de leur quote-part dans les provisions techniques d'un montant total de 31 284 010 Dinars au 31 Décembre 2020.

Libellé	2020	2019	Variation
- Dettes pour dépôts en rep. des prov. pour primes non acquises	1 513 436	1 572 871	-59 435
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions pour sinistres à payer	17 875 358	18 180 438	-305 080
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions mathématiques vie	11 895 216	12 543 988	-648 772
TOTAL	31 284 010	32 297 297	-1 013 287

NOTE 10- AUTRES DETTES

10.1- Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont arrêtées au 31 Décembre 2020 à 172 406 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Cotisations perçues d'avance	26 937	26 937	-
- Recours au profit des sociétaires	81 430	118 930	-37 500
- Cotisations encaissées et à affecter	64 039	64 039	-
TOTAL	172 406	209 906	-37 500

10.2- Dettes nées d'opérations de réassurance :

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont arrêtées au 31 Décembre 2020, à 1 489 314 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Comptes courants des cessionnaires (*)	1 474 650	1 749 145	-274 495
-Comptes courants des cédantes	14 664	14 664	-
TOTAL	1 489 314	1 763 809	-274 495

(*) Les dettes envers les cessionnaires ont atteint 1 474 650 DT au 31 Décembre 2020, contre 1 749 145 DT au terme de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Cessionnaires	2020	2019	Variation
- CSR	61 186	45 888	15 298
- MUNCHENER	486	486	-
- MERCANTILE	271	271	-
- IRAK RE	513	513	-
- MAPF RE	2 185	2 185	-
- MAPFRE Assistance	1 316 826	1 362 373	-45 547
- PROMUTUEL	11 226	12 127	-901
- AFRIQUE ASSISTANCE	5 466	5 466	-
- STR P/ C STAR	1 436	1 436	-
- WAICA RE	39 645	42 631	-2 986
- NCA RE	35 352	178 350	-142 998
- MARE	0	15 141	-15 141
- CONTINENTAL RE	0	42 381	-42 381
- CICA RE	0	27 265	-27 265
- SEN RE	0	12 574	-12 574
- Autres	58	58	-
TOTAL	1 474 650	1 749 145	-274 495

10.3- Autres dettes:

10.3.1- Personnel:

Les comptes rattachés à la rubrique « Personnel » sont arrêtés à 1 797 744 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 1 541 504 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une augmentation de 256 240 Dinars.

10.3.2- État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

La rubrique « Etat organismes publics » présente un solde de 8 173 206 Dinars au 31 Décembre 2020 contre 3 962 580 Dinars au 31 Décembre 2019, et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- État, impôts et taxes	6 917 176	2 317 708	4 599 468
- Divers organismes sociaux et maladie groupe	1 256 030	1 644 872	-388 842
TOTAL	8 173 206	3 962 580	4 210 626

10.3.3- Créditeurs divers :

Le solde de la rubrique « Créditeurs Divers » s'élève à 7 943 827 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 7 954 498 Dinars au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Fournisseurs à payer	68 389	68 389	-
- Compte d'attente à régulariser	7 875 438	7 886 109	-10 671
TOTAL	7 943 827	7 954 498	-10 671

Le solde du compte d'attente se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Autres crédits à régulariser	6 774 853	6 872 564	-97 711

- Chèques sinistres annulés et à régler	694 790	610 386	84 404
- Recettes CCP non affectées	307 463	305 122	2 341
- Sinistres à régulariser	20 865	20 865	-
- Acquéreurs immeubles du Kef	3 011	3 011	-
- Cautionnement locataires	2 725	2 725	-
- Retenue de garantie	71 191	70 896	295
- Encaissements à affecter exercice 2001	540	540	-
TOTAL	7 875 438	7 886 109	-10 671

- La société doit assurer un bon suivi des montants constatés au cours des exercices antérieurs dans certains comptes d'attente.
- Le compte « fournisseurs à payer » fait apparaître des soldes antérieurs dont il est approprié de s'assurer de leur exigibilité afin de les apurer (Sté SDS, Frs local Borj El Amri).

NOTE 11- AUTRES PASSIFS

11.1- Autres comptes de régularisation passifs :

Le solde de cette rubrique est arrêté à 3 041 778 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 2 438 317 Dinars au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Charges à payer	2 750 674	2 007 867	742 807
- Produits constatés d'avance	291 104	430 450	-139 346
TOTAL	3 041 778	2 438 317	603 461

NOTE 12- NOTES SUR LES ÉTATS DE RÉSULTAT

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2020, se sont soldés par un bénéfice de 11 580 673 Dinars se décomposant comme suit :

- Résultat technique non vie bénéficiaire : 16 639 770 Dinars
- Résultat technique vie déficitaire : 5 059 098 Dinars

Après intégration des éléments relatifs à l'activité de gestion financière ainsi que les éléments des opérations non techniques, le résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 5 629 908 Dinars.

12.1- Primes émises et acceptées :

Les primes acquises nettes des cessions et rétrocessions de la « CTAMA » ont atteint 102 959 264 Dinars en 2020, contre 81 827 672 Dinars au 31 Décembre 2019. Elles se détaillent comme suit :

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Primes émises et acceptées	+	106 338 217	87 865 909	18 472 308
- Variation de la PPNA	+/-	-9 426 335	-11 524 145	2 097 810
- Cession et rétrocession	-	8 662 894	8 655 547	7 347
- Primes émises et acceptées nettes		88 248 988	67 686 217	20 562 771
<u>Vie</u>				
- Primes émises et acceptées	+	15 256 150	15 979 829	-723 679
- Cession et rétrocession	-	545 874	1 838 374	-1 292 500

- Primes émises et acceptées nettes	14 710 276	14 141 455	568 821
TOTAL	102 959 264	81 827 672	21 131 592

12.2- Charges de sinistres :

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession se sont élevées à 54 857 961 Dinars en 2020, contre 64 127 476 Dinars au 31 Décembre 2019, et se détaillent comme suit :

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Montants payés	+	50 184 922	48 699 487	1 485 435
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-1 288 000	10 913 240	-12 201 240
TOTAL (A)		48 896 922	59 612 727	-10 715 805
<u>Vie</u>				
- Montants payés	+	5 992 941	6 387 738	-394 797
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-31 902	-1 872 989	1 841 087
TOTAL (B)		5 961 039	4 514 749	1 446 290
TOTAL(A) + (B)		54 857 961	64 127 476	-9 269 515

12.3- Produits et charges de placement :

Le résultat financier est de -1 952 601 Dinars au 31 Décembre 2020, contre -116 291 Dinars au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Revenu des placements	6 728 624	7 294 779	-566 155
- Profit provenant de la réalisation des placements	1 861 573	102 713	1 758 860
- Reprise de correction de valeur	885 276	1 693 668	-808 392
Produits des placements	9 475 473	9 091 160	384 313
- Charges de gestion des placements	4 611 533	4 975 493	-363 960
- Correction de valeur	6 816 541	4 231 958	2 584 583
Charge des placements	11 428 074	9 207 451	2 220 623
Résultat financier	-1 952 601	-116 291	-1 836 310

12.4- Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation nette des commissions reçues des réassureurs se sont élevés à 29 626 609 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 25 696 835 Dinars au 31 Décembre 2019. Le détail de ces frais se présente ainsi:

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Frais d'acquisition	+	16 584 467	13 970 703	2 613 764
- Variation des frais d'acquisitions reportés	+	-1 385 434	-1 569 051	183 616
- Frais d'administration	+	15 375 667	10 085 691	5 289 976
- Commissions reçues des réassureurs	-	2 137 060	2 064 314	72 745
TOTAL (A)		28 437 640	20 423 029	8 014 610

<u>Vie</u>			
- Frais d'acquisition	1 000 687	3 501 962	-2 501 275
- Frais d'administration	317 002	2 219 786	-1 902 784
- Commissions reçues des réassureurs	128 720	447 942	-319 222
TOTAL (B)	1 188 969	5 273 806	-4 084 837
TOTAL(A) + (B)	29 626 609	25 696 835	3 929 774

12.5- Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques s'élèvent à 325 996 Dinars.

NOTE 13-NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE:

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2020 se présente comme suit :

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Trésorerie au début de l'exercice	925 028	-456 556	1 381 584
-Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-4 580 121	2 624 470	-7 204 591
-Trésorerie affectée aux activités d'investissement	4 355 618	-1 242 886	5 598 504
-Trésorerie affectée aux activités de financement	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL	4 700 525	925 028	3 775 497

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Banques	-2 182 802	-8 210 474	6 027 672
- CCP	808 867	570 740	238 127
- Fonds de roulement	31 450	30 752	698
- Caisse	3 320	3 320	-
- Effets à encaisser	6 041 594	8 532 594	-2 491 000
- Coût des attestations	-1 904	-1 904	-
TOTAL	4 700 525	925 028	3 775 497

NOTE 14- EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE .

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021.

Le 24 Juin 2021 L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES « CTAMA »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la «CTAMA »qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, faisant apparaître un total net de 298 919 Mille Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 5 630 Mille Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie de fin de période de 3 775 Mille Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « CTAMA » au 31 Décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la « CTAMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Sous réserve des points évoqués ci-après, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

- 1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, a été limité par les éléments suivants :
 - Comme il est fait mention dans la note 6.1 « Banques », certains états de rapprochements bancaires, font apparaître des suspens qui remontent aux exercices 2019 et antérieurs non provisionnés. Dans ce cadre, une mission d'apurement de ces suspens a été réalisée en 2018. Sur la base des résultats de cette mission, la CTAMA a procédé à l'apurement des faux suspens. Les suspens restants sont en cours d'analyse pour une décision finale d'apurement.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CTAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

- Comme il est fait mention dans les notes 5.5.2 et 10.3.3, les comptes débiteurs divers et créditeurs divers comportent des montants anciens non apurées et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». Nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CTAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.
- La balance par âge des créances nées d'opérations d'assurance présente certaines erreurs d'imputation qui sont en cours de régularisation. L'impact éventuel sur les provisions pour dépréciation des créances ne peut être actuellement déterminé.
- La répartition analytique des charges indirectes d'exploitation n'est pas fondée sur des clés de répartition pertinentes, objectives et appliquée d'une façon permanente. Cette

- situation ne permet pas l'allocation correcte des charges entre les différentes branches vie et non vie.
- La provision pour frais de gestion vie n'a pas fait l'objet de détermination à la date de clôture de l'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de procéder à une estimation fiable de cette provision en absence d'une affectation précise des charges relatives à la branche vie et de quantifier par conséquent son impact sur les états financiers.
- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation, adressées aux banques, dépositaires, aux réassureurs et aux agents et courtiers d'assurances, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos travaux.
- En dehors des biens meubles, les autres actifs immobilisés et titres de la « CTAMA » n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi °96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises. Il est à signaler que les biens meubles ont fait l'objet d'un inventaire physique en 2020 qu'est en cours de validation.
- Bien que la CTAMA a amélioré ses processus de mise à jour des dossiers sinistres en 2020, des insuffisances dans les procédures de mise à jour et d'extraction des données ont été constatées au niveau de certains dossiers. Ces insuffisances ne nous ont pas permis de mettre en œuvre les procédures d'audit supplémentaires post clôture sur l'état d'inventaire.
- La CTAMA n'a pas procédé à l'évaluation de son engagement qui peut résulter des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et de ristournes, ce qui est en contradiction avec les dispositions du paragraphe 42 de la NCT 29. L'impact de prise en compte de telles clauses sur les états financiers ne peut être déterminé.
- 2- L'évaluation de certaines participations non cotées sur la base des valeurs mathématiques déterminées à partir des états financiers au 31 Décembre 2020 font ressortir une insuffisance de provision pour un montant de 1 911 Mille Dinars.
- **3-** La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 359 Mille Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». En 2011, la « CTAMA » a procédé à une deuxième réévaluation de la quasi-totalité de ses actifs immobilisés (terrains et

constructions) qui a généré des plus-values de 28 405 Mille Dinars, portées dans le compte de réserves spéciales de réévaluation.

- 4- Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent un solde 4 701 Mille Dinars au 31 Décembre 2020. Ce solde comprend des effets à recevoir et des chèques à l'encaissement pour un montant de 6 042 Mille Dinars provenant d'un reclassement des créances à la clôture de l'exercice.
- 5- La provision mathématique vie du contrat épargne collective du BNA a été calculé déduction faite d'un montant de 309 Mille Dinars qui correspond à la participation des adhérents au capital des partants à la retraite tant que ce contrat est conclu dans le cadre de la solidarité entre les générations. Dans ce cadre, nous avons été informés par la CTAMA qu'une fiche d'information contenant l'épargne constituée de chaque adhèrent au 31 Décembre 2020 a été mise à la disposition du personnel BNA selon la notice d'information en date du 10/03/2021.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 4 aux états financiers qui décrit l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 du 10 juin 2020 relatif au report de remboursement des échéances des crédits aux particuliers octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par la CTAMA.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la « CTAMA » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de réserves évoquées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la « CTAMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la « CTAMA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la « CTAMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les

Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « CTAMA ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information, de contrôle interne et de la gestion des risques de la « CTAMA », y compris l'évaluation des sinistres à payer, ainsi que les procédures de suivi des comptes bancaires.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la « CTAMA ».

2. Continuité d'exploitation

En raison des pertes enregistrées par la CTAMA, les capitaux propres totalisent au 31 Décembre 2020 un montant négatif de 29 196 Mille Dinars DT qui est donc en deçà de la

moitié du capital social et ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité règlementaire requise.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenu le 24 Juin 2021 et a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

3. Autres obligations légales et règlementaires

Les fonds propres de la « CTAMA » sont négatifs à la date de clôture de l'exercice, ils ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité règlementaire requise par l'article 58 bis du code des assurances. Il est à signaler qu'un projet de programme de restructuration a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Juin 2021.

Le taux de représentation des provisions techniques par les actifs admis au 31/12/2020, calculé conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 et les textes qui l'ont modifié ou complété, est de 78% compte non tenu des ajustements qui peuvent en découler des points décrits au niveau de notre opinion, ce qui est en deçà du taux exigé par les textes en vigueur.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Il est à signaler que la CTAMA n'a pas respecté le taux minimum des titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie parmi ses actifs admis dans la représentation des provisions techniques.

Il est à noter que la « CTAMA » n'est pas en train d'assurer un suivi de la liste nominative de ses adhérents constituant le fonds commun.

Par ailleurs, il est à signaler que pour l'opération de fusion par absorption de « MGA » par « CTAMA », décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Décembre 2014, a été finalisée en 2018 et la CTAMA attend la réponse de l'administration fiscale sur le dossier de clôture déposé.

En outre, et conformément à la circulaire du ministre des finances n°258 de l'année 2010, les provisions techniques ainsi que les conditions tarifaires doivent être validés par un actuaire agréé. Dans ce cadre, les rapports communiqués par Les actuaires au titre de l'exercice 2020 ne sont pas établis conformément au règlement du CGA N° 03-2018 du 11 Juillet 2018.

Tunis, le 24 Décembre 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory Ghazi HANTOUS

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES « CTAMA »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions récentes :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 :

- 1. Une convention conclue le 24 Avril 2019 entre la Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricoles « CTAMA » et la société immobilière de la CTAMA portant sur la mission d'assistance de la CTAMA lors des opérations de vente, de biens immobiliers appartenant à la CTAMA en contrepartie de 3% HT du prix de vente définitif du bien.
- 2. La Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricoles a signé en date du 07 septembre 2015 une convention avec l'Immobilière de la CTAMA portant sur la mission de, maitrise d'ouvrage délégué, sur les projets de construction d'immeubles appartenant à la CTAMA. Le montant des honoraires convenu est de 7% HT sur les dépenses faites pour la réalisation du projet hors coût du terrain. En date du 27 Juillet 2016, un avenant à cette convention a été signé, trois nouveaux projets pour la mission d'ouvrage délégué ont été ajouté (Lelle kahlia monastir, Le Kef, Zaghouan).
- 3. La CTAMA a conclu avec l'Immobilière de la CTAMA, en date du 31/12/2015, un contrat de location d'une partie de son siège social, ce local à usage de bureaux, est destiné à l'installation d'un point de vente de polices d'assurances CTAMA.
- **4.** Les prêts et avances accordés aux sociétés associées se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 339 913
SOCIETE NATILAIT	1 550 822
SEM /CCA	480 000
SITNA /CCA	120 000
POLYCLINIQUE CAP BON	1 245 000

5. Les soldes des comptes courants associés au 31/12/2020 se présentent comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
STE NOUVELLE LES CHENES	552 569
POLYCLINIQUE CAP ON	333 798
SITNA	153 768
S.M.A.	34 611
S.E.M.	10 147

Il est à signaler que ces comptes ne font pas l'objet d'aucune rémunération.

- 6. La CTAMA a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle elle est administrateur, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012, jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- 7. Convention avec la BNA, les intérêts associés au découvert bancaire autorisé par la BNA sont au taux de : TMM+3% (ce taux est majoré d'une commission forfaitaire et annuelle de 5 000 DT). Le Compte créditeur est rémunéré au taux de 2%.
- **8.** Les créances arrêtées au 31/12/2020 relatives aux parties liées se présentent comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
Banque National Agricole	2 549 888
IMMOBILIERE DE LA CTAMA	24 026

C. Obligations et engagements de la «CTAMA» envers les dirigeants :

Président du Conseil d'administration :

Les jetons de présence servis par la CTAMA à son président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 6 750 Dinars.

Directeur Général:

La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2017 et modifiée par décision du Conseil d'Administration du 07 Novembre 2019.

La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2020 est de 318 Mille Dinars soit un montant de 179 Mille Dinars de rémunération nette.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 Décembre 2021 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International Sofiane BEN AMIRA P/GSAudit&Advisory Ghazi HANTOUS

GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.663.594, un actif net de D : 10.618.643 et un bénéfice de la période de D : 206.731.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les emplois en titres émis par l'« ATB » représentent à la clôture de la période 11,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 Juillet 2022

Le Commissaire aux comptes :

FINOR Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	5 552 320,243	5 186 648,419	6 210 255,712
Obligations et valeurs assimilées Titres des Organismes de Placement Collectif		5 087 259,295	4 732 583,323	5 691 080,884
		465 060,948	454 065,096	519 174,828
Placements monétaires et				
disponibilités		5 105 411,932	4 819 835,908	5 919 843,165
Placements monétaires	5	3 990 358,773	2 989 203,838	4 478 020,928
Disponibilités		1 115 053,159	1 830 632,070	1 441 822,237
Créances d'exploitation	6	5 861,863	13 452,108	9 068,467
TOTAL ACTIF		10 663 594,038	10 019 936,435	12 139 167,344
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	33 068,417	43 500,336	29 334,499
Autres créditeurs divers	8	11 883,064	12 685,265	21 129,227
TOTAL PASSIF		44 951,481	56 185,601	50 463,726
ACTIF NET				
Capital	9	10 325 679,274	9 706 928,256	11 537 997,185
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		292 963,283	256 822,578	550 706,433
ACTIF NET		10 618 642,557	9 963 750,834	12 088 703,618
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 663 594,038	10 019 936,435	12 139 167,344

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Λ	Vote	du 01/04/2022	du 01/01/2022	du 01/04/2021	du 01/01/2021	Année
		au 30/06/2022	au 30/06/2022	au 30/06/2021	au 30/06/2021	2021
Revenus du portefeuille-titres	10	183 374,813	282 987,927	149 254,802	243 546,708	419 136,358
Revenus des obligations et valeurs assimilées		98 201,645	197 814,759	91 399,414	185 691,320	361 280,970
Revenus des titres des Organismes de Placement Col	llectif	85 173,168	85 173,168	57 855,388	57 855,388	57 855,388
Revenus des placements monétaires	11	75 973,808	169 428,556	129 711,571	189 918,211	365 201,864
Revenus des prises en pension	12	32 144,737	61 036,301	27 369,773	49 971,952	98 461,056
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENT	S	291 493,358	513 452,784	306 336,146	483 436,871	882 799,278
Charges de gestion des placements	13	(25 652,168)	(50 864,194)	(30 133,952)	(50 171,523)	(102 005,761)
REVENU NET DES PLACEMENTS		265 841,190	462 588,590	276 202,194	433 265,348	780 793,517
Autres charges	14	(7 048,289)	(13 732,748)	(7 595,223)	(13 214,823)	(26 553,233)
RESULTAT D'EXPLOITATION		258 792,901	448 855,842	268 606,971	420 050,525	754 240,284
Régularisation du résultat d'exploitation		(107 181,525)	(155 892,559)	(155 644,139)	(163 227,947)	(203 533,851)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIO	DE	151 611,376	292 963,283	112 962,832	256 822,578	550 706,433
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		107 181,525	155 892,559	155 644,139	163 227,947	203 533,851
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(47 242,850)	(40 820,167)	(34 780,036)	(29 931,393)	4 967,864
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	S	(4 819,264)	100,937	(7 045,012)	(1 317,069)	9 577,846
RESULTAT NET DE LA PERIC	DE	206 730,787	408 136,612	226 781,923	388 802,063	768 785,994

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/04/2022 au 30/06/2022	du 01/01/2022 au 30/06/2022	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	Année 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	206 730,787	408 136,612	226 781,923	388 802,063	768 785,994
Résultat d'exploitation	258 792,901	448 855,842	268 606,971	420 050,525	754 240,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 819,264)	100,937	(7 045,012)	(1 317,069)	9 577,846
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(47 242,850)	(40 820,167)	(34 780,036)	(29 931,393)	4 967,864
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 548 086,051)	(1 878 197,673)	(2 336 856,022)	(2 305 098,345)	(560 129,492)
Souscriptions					
- Capital	18 782 947,300	31 656 680,835	31 661 776,344	39 712 961,332	66 565 695,724
- Régularisation des sommes non distribuables	1 495 356,053	1 496 806,298	2 209 964,796	2 212 829,379	3 693 825,643
- Régularisation des sommes distribuables	(266 177,778)	390 534,712	256 334,569	749 060,147	1 577 332,275
Rachats					
- Capital	(20 173 875,605)	(33 313 131,605)	(33 744 186,916)	(41 757 681,724)	(66 906 257,440)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 558 005,577)	(1 562 660,642)	(2 306 647,567)	(2 309 979,385)	(3 709 859,568)
- Régularisation des sommes distribuables	171 669,556	(546 427,271)	(414 097,248)	(912 288,094)	(1 780 866,126)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 341 355,264)	(1 470 061,061)	(2 110 074,099)	(1 916 296,282)	208 656,502
ACTIF NET					
En début de période	11 959 997,821	12 088 703,618	12 073 824,933	11 880 047,116	11 880 047,116
En fin de période	10 618 642,557	10 618 642,557	9 963 750,834	9 963 750,834	12 088 703,618
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	94 715	96 946	100 308	99 973	99 973
En fin de période	83 028	83 028	81 799	81 799	96 946
VALEUR LIQUIDATIVE	127,892	127,892	121,808	121,808	124,695
TAUX DE RENDEMENT	1,28%	2,56%	1,20%	2,50%	4,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 Juin 2022

Note 1 : Présentation de la société

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

• A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à D : 5.552.320,243 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%
		d'acquisition	30/06/2022	actif net
Obligations et valeurs assimilés		4 949 643,000	5 087 259,295	47,91%
Obligations des sociétés		4 949 395,500	5 087 011,413	47,91%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	80 000,000	84 528,482	0,80%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	66 670,000	69 848,914	0,66%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	59 880,000	61 839,864	0,58%
EO SUB AMEN BANK 2009 B EO SUB AMEN BANK 2010-	3 000	59 880,000	62 444,005	0,59%
1(TMM+0,85%)	3 000	79 890,000	83 685,358	0,79%
EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	400 000,000	411 211,398	3,87%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	200 000,000	201 342,948	1,90%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	60 000,000	61 184,255	0,58%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	30 000,000	30 609,813	0,29%
EO ATL 2020-1	5 000	400 000,000	423 298,928	3,99%
EO ATL 2021/1	5 000	500 000,000	517 780,900	4,88%
EO BTK 2009	1 000	19 955,500	20 347,162	0,19%
EO CIL 2018/1	1 900	76 000,000	78 913,402	0,74%
EO CIL 2017/2	1 110	22 200,000	22 617,774	0,21%
EO CIL 2020/1	10 000	600 000,000	603 590,137	5,68%
EO HL 2017/2	1 000	20 000,000	21 193,819	0,20%
EO UIB 2009/1	2 000	39 920,000	41 599,484	0,39%
EO UIB 2011/1 CAT B EO UNIFACTOR 2018 CB	2 500	125 000,000	130 333,425	1,23%
(TMM+2,5%)	1 500	60 000,000	62 459,362	0,59%
EO BH SUB 2018-1	2 500	50 000,000	50 607,562	0,48%
EO BH SUB 2019-1	2 000	80 000,000	81 700,821	0,77%
EO SUB BH 2021/2	5 000	500 000,000	524 675,617	4,94%
EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	600 000,000	601 301,917	5,66%
EO TLF 2021-1 EO TLF 2022/1 TF	1 500 2 000	120 000,000 200 000,000	121 964,450	1,15%
EO SUB STB 2021/1	5 000	500 000,000	203 534,904 514 396,712	1,92% 4,84%
Emprunt national		247,500	247,882	0,00%
Emprunt National 2014/CAT/C Titres des Organismes de	10	247,500	247,882	0,00%
Placement Collectif		415 501,007	465 060,948	4,38%
Titres des OPCVM	ĺ	415 501,007	465 060,948	4,38%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	122 854,000	1,16%
SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	116 844,048	1,10%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	47 360,000	0,45%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	30 900,000	0,29%
FCP HELION MONEO MAXULA INVESTISSEMENT	500	50 990,500	51 886,500	0,49%
SICAV	900	94 758,232	95 216,400	0,90%
TOTAL		5 365 144,007	5 552 320,243	52,29%
Dougontone new years and 2 HA and			T	E0 070/
Pourcentage par rapport à l'Actif				52,07%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à D : 3.990.358,773

, se détaillant comme suit :

se detailiant comme suit :				
		Coût		
Désignation du titre	Montant	d'acquition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées		999 094,082	999 305,002	9,41%
Pension Livrée Amen Bank 7,60% au 07/07/2022 pour 7 jours		999 094,082	999 305,002	9,41%
Certificats de dépôt	3 000 000	2 979 413,228	2 991 053,771	28,17%
Certificat de dépôt ATB au 07/07/2022 à 8,35% pour 10 jours Certificat de dépôt BTE au 14/07/2022 à 7,60% pour 30 jours Certificat de dépôt BTE au 18/07/2022 à 7,60% pour 40 jours Certificat de dépôt UNIFACTOR au 08/07/2022 à 8,83% pour 60 jours Certificat de dépôt UNIFACTOR au 16/08/2022 à 9,25% pour 70 jours	1 000 000 500 000 500 000 500 000 500 000	998 148,738 497 482,610 496 650,507 494 198,709 492 932,664	998 889,243 498 909,131 498 576,465 499 323,183 495 355,749	9,41% 4,70% 4,70% 4,70% 4,66%
TOTAL		3 978 507,310	3 990 358,773	37,58%
Pourcentage par rapport au total des actifs				37,42%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à D : 5.861,863 contre D : 13.452,108 au 30/06/2021 et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir Intérêts sur obligations à recevoir	5 861,863 -	13 452,108	7 710,659 1 357,808
Total	5 861,863	13 452,108	9 068,467

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à D : 33.068,417 contre D : 43.500,336 au 30/06/2021 et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du dépositaire	8 899,641	14 849,776	5 949,160
Rémunération du gestionnaire	24 168,776	28 650,560	23 385,339

Total	33 068,417	43 500,336	29 334,499

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à D : 11.883,064 contre D : 12.685,265 au 30/06/2021 et se détaille ainsi :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes CMF	2 692,885 1 319,516	3 164,789 1 712,147	8 205,837 1 380,109
Etat, retenue à la source Autres	7 808,329 62,334	7 808,329	11 543,281
Total	11 883,064	12 685,265	21 129,227

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1 er Janvier au 30 Juin 2022 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2021	
Montant	11 537 997,185
Nombre de titres	96 946
Nombre d'actionnaires	348
Souscriptions réalisées	
Montant	31 656 680,835
Nombre de titres émis	265 989
Nombre d'actionnaires nouveaux	59
Rachats effectués	
Montant	(33 313 131,605)
Nombre de titres rachetés	(279 907)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)
Autres mouvements Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	13 207,527
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100,937

(A)

(40 820,167)

550 706,433

(79 061,871)

Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres

Régularisation du résultat incorporé à la VL

Résultat incorporé à la VL

Capital au 30-06-2022

Montant 10 325 679,274

Nombre de titres 83 028

Nombre d'actionnaires 362

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 282.987,927 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2022, contre D : 149.254,802 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations					
intérêts	98 196,985	197 805,403	91 393,345	185 678,987	361 259,033
Revenus des titres émis par le trésor et négociables					
sur le marché financier - intérêts (Emprunt National) Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif Revenus des Titres	4,660	9,356	6,069	12,333	21,937
OPCVM - Dividendes	85 173,168	85 173,168	57 855,388	57 855,388	57 855,388
Total	183 374,813	282 987,927	149 254,802	243 546,708	419 136,358

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2022 à D : 76.036,142, contre D : 129.711,571 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des certificats de dépôts	7 676,838 68 296,970	18 590,829 150 837,727	14 203,392 115 508,179	19 381,212 170 536,999	44 644,237 320 557,627

Total	75 973,808	169 428,556	129 711,571	189 918,211	365 201,864	

Note 12: Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	32 144,737	61 036,301	27 369,773	49 971,952	98 461,056
Total	32 144,737	61 036,301	27 369,773	49 971,952	98 461,056

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 25.652,168, contre D : 30.133,952 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2021, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Commission de gestion de la CGI	24 168,777	47 913,713	28 650,561	47 221,042	96 055,896
Rémunération du dépositaire	1 483,391	2 950,481	1 483,391	2 950,481	5 949,865
Total	25 652,168	50 864,194	30 133,952	50 171,523	102 005,761

Note 14: Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 à D : 7.048,289, contre D : 7.595,223 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2021, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	du 01/04 au 30/06/2021	du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Honoraires commissaire aux comptes	2 958,927	5 424,657	2 493,127	4 958,857	9 999,905
Redevance CMF Contribution Sociale de	4 061,984	8 052,738	4 815,224	7 936,319	16 143,865
Solidarité	-	200,000	200,000	200,000	200,000
Autres	27,378	55,353	86,872	119,647	209,463
Total	7 048,289	13 732,748	7 595,223	13 214,823	26 553,233

Note 15: Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celleci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Juin 2022 faisant apparaître un total bilan de 1 236 705 Dinars et un actif net de 1 198 509 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2022, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 30 Juin 2022, les liquidités et quasi liquidités de la SICAV représentent **35,25 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 29 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN Au 30 JUIN 2022 (Unité : Dinar Tunisien)

		NOTE	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	800 017	1 134 798	998 996
AC1-A	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	113 258	595 595	439 533
AC1-B	Obligations et Valeurs assimilées	<u>4-3</u>	307 769	309 204	306 376
AC1-C	Emprunts d'Etat	4-4	378 990	230 000	253 087
AC2	Placements monétaires et disponibilités		435 927	100 715	248 576
AC2-A	Placements monétaires	<u>4-5</u>	101 502	0	201 535
AC2-B	Disponibilités	<u>4-6</u>	334 426	100 715	47 041
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	761	8 677	1 185
AC3-A	Créances d'exploitation		761	8 677	1 185
	TOTAL ACTIF		1 236 705	1 244 190	1 248 757
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-8</u>	27 041	26 481	26 474
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-9</u>	11 155	13 362	16 488
	TOTAL PASSIF		38 196	39 843	42 962
ACTIF NET					
CP1	CAPITAL	<u>4-10</u>	1 165 663	1 186 637	1 177 197
CP2	SOMMES DISTRIBUALBLES	<u>4-11</u>	32 846	17 709	28 599
CP2-A	Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	6	6
CP2-B	Sommes distribuables de l'exercice		32 836	17 703	28 593
	TOTAL ACTIF NET	<u>4-12</u>	1 198 509	1 204 346	1 205 795

ETAT DE RESULTAT

Au 30 JUIN 2022 (Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/04/202 2 au 30/06/202 2	Période du 01/01/202 2 au 30/06/202 2	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR1 Revenus du portefeuille-		32 826	42 424	25 986	32 846	54 758
PR1-A Dividendes	<u>5-1</u>	21 829	21 829	19 532	19 532	22 695
PR1-B Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>5-2</u>	4 542	9 606	5 730	11 832	22 410
PR1- Revenus des emprunts C d'état	<u>5-3</u>	6 456	10 989	724	1482	9 653
PR2 Revenus des placements monétaires	<u>5-4</u>	3 183	6 355	700	2 323	5 570
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 010	48 778	26 687	35 169	60 328
CH1 Charges de gestion des placements	<u>5-5</u>	-2 390	-4 758	-2 428	-4 900	-9 715
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 620	44 020	24 259	30 269	50 613
CH2 Autres charges d'exploitation	<u>5-6</u>	-6 205	-11 211	-6 356	-12 564	-22 018
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 415	32 809	17 903	17 704	28 594
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation	<u>5-7</u>	27	27	-1	-1	-1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 442	32 836	17 901	17 703	28 593
PR4-A Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	•	-27	-27	-1	-1	1
PR4-B Variation des +/- value poter Titres	ntielles sur	2 786	56 438	-24 794	56 554	-69 704
PR4- +/- Values réalisées sur C cession des titres		-14 372	-67 855	-15 903	-9 029	-3 160
PR4- Frais de négociation des D titres		-917	-1 956	-943	-2 052	-4 211
RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 912	19 436	23 736	-49 930	-48 481

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Au 30 JUIN 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2021 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN1</u>	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	14 912	19 436	-23 736	-49 930	-48 481
AN1-B AN1-C	RESULTAT D'EXPLOITATION VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES +/-VAL REALSUR CESSION DESTITRES FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	27 415 2 786 -14 372 -917	32 809 56 438 -67 855 -1 956	17 903 -24 794 -15 903 -943	17 704 -56 554 -9 029 -2 052	28 594 -69 704 -3 160 -4 211
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-28 590	-28 590	-31 190	-31 190	-31 190
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 866	1 866	2 193	2 193	2 193
а-	SOUSCRIPTIONS	1 866	1 866	2 193	2 193	2 193
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 854	1 854	2 269	2 269	2 269
AN3-B	Régularisation des sommes non distribuables	-16	-16	-74	-74	-74
AN3-C		27	27	-1	-1	-1
b-	RACHATS	0	0	0	0	0
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-	-	-	-	-
AN3-G	Régularisation des sommes non distribuables	-	0	-	-	-
AN3-H	Régularisations des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION	DE L'ACTIF NET	-11 813	-7 288	-52 733	-78 927	-77 478
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	1 210 321	1 205 796	1 257 080	1 283 274	1 283 274
AN4-B	FIN DE PERIODE	1 198 509	1 198 509	1 204 346	1 204 346	1 205 796
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	17 140	17 140	17 109	17 109	17 109
AN5-B	FIN DE PERIODE	17 167	17 167	17 140	17 140	17 140
VALEUR LIQ	UIDATIVE DE PERIODE	69,815	69,815	70,265	70,265	70,350
	PERIODE	69,815	69,815	70,265	70,265	70,350
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,23%	1,61%	-1,89%	-3,89%	-3,78%
				-		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

NOTE 1: CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2: OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moinsvalues sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du

portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

 Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2022 un montant net de $800\,017$ Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/06/2022	% de l'actif
Actions et droits rattachés		46 080		56 965	4,61%
SOTUVER	3 300	25 256	8,998	29 693	2,40%
STB	7 000	20 824	3,896	27 272	2,21%
Emprunt de l'Etat		359 765		378 990	30,65%
EMP NAT 2022 T1 A	1000	9 700		9 910	0,80%
EMP NAT 2022 T1 A	455	4 386		4 482	0,36%
EMP NAT 2022 T1 A	545	5 259		5 374	0,43%
EMPT NAT 2021 B	1500	150 000		160 531	12,98%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		85 680	6,93%
EPT NAT 1 2022 C	1000	100 000		102 074	8,25%
EPT NAT 3 2021 A	640	6 099		6 406	0,52%
EPT NAT 3 2021 A	450	4 320		4 532	0,37%
Obligations de SOCIETES		300 690		307 769	24,89%
AB SUB 2012 A F	8 000	79 600		82 822	6,70%
BH F SUB 2019-1 C	600	48 000		49 040	3,97%
BNA 2009 SUB	1000	13 290		13 422	1,09%
BNA SUB 2017-1 B	600	24 000		24 139	1,95%
HL SUB 2015-1	1000	20 000		20 753	1,68%
STB 2020-1 C FIXE	300	31 800		32 196	2,60%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 362	1,65%
TLF 2021-1 FIXE	800	64 000		65 034	5,26%
Titres OPCVM		57 928		56 292	4,55%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	524	57 928	107,428	56 292	4,55%
TOTAL		764 464		800 017	64,69%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/06/2022 à un montant de 113 258 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actions et droits rattachés	46 080	593 688	428 005
Différence d'estimation sur actions et droits	10 885	-33 731	-47 971
Titres OPCVM	57 928	35 894	58 626
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	-1 636	-257	873
Total	113 258	595 595	439 533

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/06/2022, un montant de 307 769 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Obligations	300 690	299 960	291 760
Intérêts courus	4 233	9 244	10 026
Intérêts courus à l'achat	2 904	0	4 632
Différence d'estimation sur Obligation	-58	0	-42
Total	307 769	309 204	306 376

4-4: Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/06/2022, un montant de 378 990 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Emprunt National	359 765	230 000	244 803
Intérêts courus à l'achat	139	0	109
Intérêts courus	19 016	0	8 171
Différence d'estimation sur Emprunt National	71	0	3
Total	378 990	230 000	253 087

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires totalisent, au 30/06/2022, un montant de 101 502 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Compte à terme STB au 06/01/2022 (8,05% ; 91j)	0	102 012	101 500
Compte à terme STB au 29/03/2022 (8,05% ; 91j)	0	0	100 035
Compte à terme STB au 05/07/2022 (8,06% ; 90j)	101 502		0
Total	101 502	102 012	201 535

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/06/2022 à 334 426 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avoirs en banque	334 426	41 410	47 041
Sommes à l'encaissement	0	59 305	0
Total	334 426	100 715	47 041

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2022 à 761 Dinars et représentent la retenue à la source sur intérêts à l'achat d'obligations.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 27 041 Dinars au 30/06/2022, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Gestionnaire	1 991	2 617	2 015
Commission réseau	24 338	23 134	23 739
Commission dépositaire	712	730	719
Total	27 041	26 481	26 474

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 11 155 Dinars au 30/06/2022, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Etat retenue à la source	2 381	2 640	88
Autres créditeurs (CMF)	98	99	102
Impôt à payer	121	43	53
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	4 369	5 818	9 368
Autres opérateurs créditeurs	3 686	4 262	6 377
Total	11 155	13 362	16 488

4-10: Capital

Au 30/06/2022, le capital a atteint un niveau de 1 165 663 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 1,77% par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2021, et une baisse de 0,98% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital social	1 333 274	1 331 005	1 331 005
Souscriptions	1 854	2 269	2 269
Rachats	0	0	0
Frais de négociation de titres	-1 956	-2 052	-4 211
Variation d'estimation / actions et droits	10 885	-33 731	-47 971
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat et obligations	13	0	-39
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-1 636	-257	873

Plus-value/ actions et droits	15 331	12 468	28 108
Moins-value/ actions et droits	-69 303	-27 473	-46 425
Plus-value/Titres OPCVM	2 014	2 034	4 009
Moins-value/ Titres OPCVM	-15 888	-59	-59
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	4 001	4 001
Moins-value/ Emprunts d'Etat	-14	0	0
Plus-value/ Obligations des sociétés	5	0	7 207
+/- val/report /Titres OPCVM	-873	-277	-277
+/- val/report actions et droits	48 011	-18 381	-18 381
+/- val/report Emprunts d'Etat	39	-3 909	-3 909
Sous-total 1	1 321 755	1 265 639	1 256 199
Sommes non distribuables / exercice clos	-156 077	-78 928	-78 928
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-16	-74	-74
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	0	0	0
Sous-total 2	-156 093	-79 002	-79 002
Capital	1 165 663	1 186 637	1 177 197

Les mouvements sur le capital, au cours du deuxième trimestre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2022	
Montant	1 176 328
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45
Souscriptions réalisées	
Montant	1 854
Nombre de titres émis	27
Nombre d'actionnaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-14 372
Frais de négociation de titres	-917
Régularisation des sommes non distribuables	-16
Capital au 30-06-2022	
Montant	1 165 663
Nombre de titres	17 167
Nombre d'actionnaires	45

4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/06/2022, à 10 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0	0
Report à nouveau sur arrondi de coupons	10	6	9
	10	6	9

4-12: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du deuxième trimestre 2022, à 1 198 509 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2021 de 0,48%.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital	1 165 663	1 186 637	1 177 197
Sommes distribuables	32 846	17 709	28 599
Total	1 198 509	1 204 346	1 205 796

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1: Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 21 829 Dinars se détaillant comme suit :

	Période du				
Désignation	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des actions	0	0	18 262	18 262	21 425
Revenus des Titres OPCVM	21 829	21 829	1 270	1 270	1 270
Total	21 829	21 829	19 532	19 532	22 695

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 4 542 Dinars, se détaillant comme suit :

	Période du				
Désignation	01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-4 473	4 233	-79	9 244	10 026
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-10 026	0	-12 262	-12 262
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	9 014	15 398	5 810	14 850	24 645
Total	4 542	9 606	5 730	11 832	22 410

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 6 456 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2022	Période du 01/01/2022	Période du 01/04/2021	Période du 01/01/2021	Période du 01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	143	144	1 904	1 904	1 904
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-8 171	0	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	6 313	19 016	-1 179	0	8 171
Total	6 456	10 989	724	1 482	9 653

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 183 Dinars au titre du deuxième trimestre 2022. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2022	Période du 01/01/2022	Période du 01/04/2021	Période du 01/01/2021	Période du 01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Revenus compte à terme (Potentiel)	-16	1 502	-2 012	0	1 535
Revenus compte à terme (Report)	0	-1 535	0	-671	-671
Revenus compte à terme échus	3 172	6 362	2 713	2 713	4 158
Intérêts sur comptes de dépôts	27	27	0	281	547
Total	3 183	6 355	700	2 323	5 570

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du deuxième trimestre 2022, un montant de 2 390 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2022	Période du 01/01/2022		Période du 01/01/2021	Période du 01/01/2021
	au	au	au	au	au
	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 789	3 561	1 817	3 668	7 271
Rémunération de réseau (2)	301	598	305	616	1 222
Rémunération du dépositaire (3)	301	598	305	616	1 222
Total	2 390	4 758	2 428	4 900	9 715

(1): **Rémunération du gestionnaire**: La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

- (2): **Rémunération du dépositaire**: La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.
- (3): **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

		Période du				
Désignation		01/04/2022	01/01/2022	01/04/2021	01/01/2021	01/01/2021
		au	au	au	au	au
		30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021	31/12/2021
Rémunérations CAC*		1 605	2 765	1 734	3 556	5 514
Publicité & publications*		1 498	2 987	1 410	2 675	5 724
Jeton de présence*	(i)	2 482	4 501	2 637	5 325	8 875
Redevance CMF*		301	598	305	616	1 222
Impôts et taxes*		311	351	265	386	506
Autres charges		7	8	4	6	178
Total		6 205	11 211	6 356	12 564	22 018

^{*} Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	01/04/2021 au	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	27	27	-1	-1	-1
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	0	0	0
Total	27	27	-1	-1	-1